



Compte rendu de la commission de sécurité routière

La commission de sécurité routière s'est réunie le 16 octobre 2014 pour examiner les conditions de sécurité sur la RD 15 dans la traverse de Vadalle et plus particulièrement aux abords de l'école.

Etaient présents :

- M. DUMAS-CHAUMETTE Robert, ATD 16 ;
- M. SCORCIONE Patrick, Conseil Général ADA Aigre ;
- M. BOURUT Stéphane, Conseil Général ADA Aigre;
- M. LEGEAY Nicolas, Conseiller Municipal
- M. MICHAUD Denis, Riverain,
- Mme CAYRE Nathalie, Directrice de l'école élémentaire ;
- M. MAUPETIT Bernard, Président du Club cycliste de la commune ;
- Mme CARTIER Christine, Riveraine,
- Major LE ROSSIGNOL Philippe, Gendarmerie de Mansle ;
- M. GUILLIEN Pierre, Riverain,
- Mme GUILLOON Séverine, Conseillère Municipale ;
- M. CHAMBRE Damien, 3^{ème} Adjoint au Maire ;
- Mme GUILBAUD Marlyse, 2^{ème} Adjointe au Maire ;
- M. LIOT Gérard, Maire ;

1. Installation de la commission par monsieur le Maire

Remerciement pour leur présence à tous les participants et lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe les participants que c'est dans le cadre du conseil d'école du 5 novembre 2013, qui s'est tenu à Tourriers, que les parents d'élèves ont exprimé leurs inquiétudes en matière de sécurité. Il donne lecture de la partie concernée du compte rendu : « *Est-il possible d'installer des dos-d'ânes devant nos écoles afin de réduire la vitesse de passage des véhicules ?* »

Lors du conseil d'école du 6 mai 2014 à Anais, Monsieur le Maire a porté à la connaissance des parents d'élèves la réponse à leur question : « *Monsieur LIOT répond à un questionnement des parents au dernier conseil d'école concernant la sécurité devant l'école de Vadalle à l'arrivée des enfants et au moment du bus le matin et le soir. Les parents étaient inquiets car les automobilistes roulent très vite devant l'école de Vadalle. Le Conseil Général a été consulté afin de savoir ce qui pouvait être mis en place afin d'amener les automobilistes à ralentir. La réponse la plus efficace semble être un plateau. En attendant d'étudier la question, une autre solution serait de trouver des parents bénévoles pour faire respecter la circulation sur le passage piéton (collaborateur bénévole sous la responsabilité de la mairie). Monsieur LIOT lance un appel aux bénévoles.*

 » .

Monsieur le Maire évoque ensuite les premières mesures de vitesse effectuées en 2000 avec un passage à plus de cent Km/h et les dernières mesures de 2011 et 2013 : 2011 (radar afficheur) vitesse moyenne 45 Km/h et 20% des usagers entre 50 et 70 Km/h, 2013 (dispositif ordinaire) vitesse moyenne 54 Km/h et 20% des usagers entre 50 et 70 Km/h ; implantation du comptage à l'entrée du bourg côté Tourriers à environ 200 mètres de l'école. On peut penser que la vitesse pratiquée devant l'école soit inférieure à celle mentionnée ci-dessus. C'est ce que confirme le Major Le Rossignol, qui précise par ailleurs que cette moyenne constatée également par les services de Gendarmerie est conforme aux vitesses habituelles en entrée de bourgs et ne soulève pas d'observation particulière.

Cependant, compte tenu de la présence de l'école et par les fréquentes traversées piétonnes la limitation de vitesse pourrait être réduite.

2. Débat général

Plusieurs idées sont échangées et certains membres se rendent sur place (devant l'école) pour prendre la mesure du problème.

Chaque membre est invité à prendre la parole et à donner son avis. On peut retenir le besoin de prendre en compte toute la traverse du bourg, de l'organisation annuelle de la course cycliste, des contraintes de sécurité et d'aménagement, et l'appréciation très subjective de la vitesse, selon que l'on soit piéton ou automobiliste.

3. Points retenus

Sur proposition de l'ADA d'Aigre au vu des demandes, il est retenu d'étudier une zone à 30 Km/h avec des mesures d'accompagnement comme la mise en place d'un plateau ralentisseur dont sa longueur doit être adapter au contexte pour réduire les vitesses mais aussi sécuriser les traversées piétonnes de l'école, Mairie et parking. Cet équipement doit répondre à des recommandations techniques, caractéristiques géométriques, signalisation etc... et fera l'objet d'une validation préalable par l'ADA.

L'ATD16 souligne son efficacité et la nécessité d'ajouter des repères verticaux pour bien marquer l'emplacement. L'ADA réalisera les mesures de vitesse après la création éventuelle de la zone 30 et du plateau.

Il est demandé à l'ATD16 de réaliser une étude à cet effet et de prendre en compte la totalité de la traverse.

Monsieur le Maire rappelle que la réalisation sera empirique pour des aspects financiers mais également pour mesurer l'évolution du besoin en fonction des mesures qui seront mises en place. Le premier dispositif d'accompagnement de la zone à 30 serait le plateau.

Pour le calendrier, la zone ne sera mise en place, au plus tôt, qu'à partir d'avril 2015.

Une prochaine réunion permettra de présenter le résultat de l'étude de l'ATD16 et de prendre connaissance des éléments techniques de la zone 30.

Le Maire,
Gérard LIOT

Mairie 61, rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

Tél : 05 45 20 61 60 /Télécopie: 09 72 31 00 94

Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr

Internet : www.aussac-vadalle.fr